

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.12.2012 Bulletin 2012/52

(51) Int Cl.:
B68B 1/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12173215.0**

(22) Date de dépôt: **22.06.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
 Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Micropoulos, Maximilien**
60650 Ons en Braye (FR)

(72) Inventeur: **Micropoulos, Maximilien**
60650 Ons en Bray (FR)

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**
Cabinet Lavoix
62, Rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(30) Priorité: **22.06.2011** **FR 1155502**

(54) **Enrênement pour un cheval**

(57) Il comprend une sangle (16) pourvue d'au moins une zone élastique et adaptée pour être positionnée sur le poitrail (4) d'un cheval (1). Chaque extrémité de la sangle est reliée à une première pièce (10) d'harnache-

ment située sur la tête (2) du cheval par un brin (18) qui passe par au moins deux points de passage (P1, P2) situés sur une deuxième pièce (8) d'harnachement fixée sur le corps de l'animal. Entre ces points de passage (P1, P2), le brin passe à travers une gaine (22).

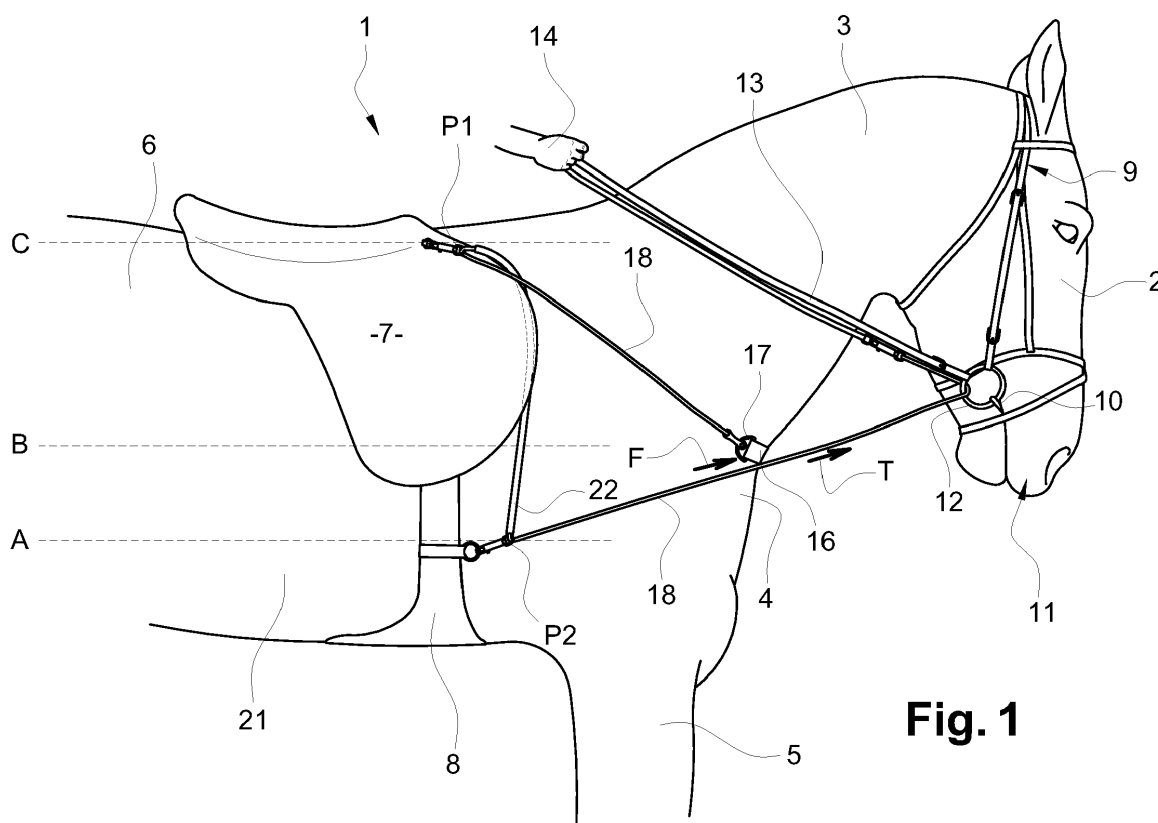


Fig. 1

Description

[0001] L'invention concerne un enrênement pour un cheval.

[0002] Un enrênement est une pièce d'harnachement qui permet d'agir sur la tête du cheval, plus particulièrement au niveau de sa bouche, afin de le diriger et de régler son allure, cela qu'il soit attelé, monté par un cavalier ou mené à l'aide d'une longe. Un enrênement comprend, entre autres, un mors positionné dans la bouche du cheval et relié aux brins d'une rêne ou d'une longe.

[0003] L'enrênement permet également, pour des cavaliers expérimentés, d'imposer une posture au cheval permettant la musculation de ce dernier. Les enrênements connus peuvent générer des contraintes, voir des blessures, au niveau de la bouche du cheval lorsque le cavalier n'est pas expérimenté. Par ailleurs, ces enrênements n'empêchent pas l'animal de contrer la posture qui lui est imposée.

[0004] Pour remédier à cela, on connaît par FR-A-2 930 537 un enrênement comprenant des brins dont une extrémité est tenue par le cavalier et qui passent par les boucles du mors. L'autre extrémité des brins est reliée, par un élément élastique, à une pièce de harnachement fixée, au niveau de la selle, à la ventrière. Si un tel dispositif permet d'atténuer les maladroites d'un cavalier non expérimenté et de limiter l'effet d'une traction trop forte sur la bouche de l'animal, il n'est pas utilisable lorsque l'animal est attelé ou mené en longe et/ou lorsque celui-ci n'est pas habitué à un tel dispositif et/ou lorsque le cavalier n'a pas l'expérience d'un tel enrênement.

[0005] On connaît également par EP-A-1 764 342 un enrênement permettant la musculation du dos d'un cheval où deux brins passent par la têtière et le mors et sont fixés au niveau de la ventrière par des éléments dont au moins un est élastique. Un tel dispositif comprend un appui, souple et réglable, sur la nuque du cheval. L'emploi d'un tel enrênement est limité.

[0006] FR-A-2 709 301 décrit un enrênement comprenant une sangle en appui sur l'encolure du cheval et reliée aux rênes ou à la ventrière, si besoin en passant entre les antérieurs. L'efficacité d'un tel enrênement n'est pas optimale, l'effet de la sangle pouvant être brutal. En outre, le brin risque de blesser le cheval ou le cavalier.

[0007] C'est à ces inconvénients qu'entend plus particulièrement remédier l'invention en proposant un enrênement utilisable avec un cheval monté, attelé, ou mené en longe, par tout cavalier et assurant la musculation de l'animal sans aggraver la bouche de ce dernier tout en l'incitant à prendre une posture donnée.

[0008] A cet effet, l'invention a pour objet un enrênement pour un cheval, comprenant une sangle adaptée pour être positionnée sur le poitrail d'un cheval, chaque extrémité de la sangle étant reliée à une première pièce d'harnachement située sur la tête du cheval par un brin qui passe par au moins deux points de passage situés sur une deuxième pièce d'harnachement fixée sur le corps du cheval. Conformément à l'invention, la sangle

est pourvue d'au moins une zone élastique et, entre les premier et deuxième points de passage, le brin passe dans une gaine.

[0009] Ainsi, un mouvement de tête du cheval, par exemple lorsqu'il relève la tête, induit une traction sur la sangle qui va appuyer sur le poitrail de l'animal et donc relever son garrot. L'enrênement permet de muscler le dos du cheval, en relevant son garrot afin qu'il abaisse ses hanches tout en contractant ses abdominaux. Ainsi, on amène le cheval à une position dite rassemblée qui, naturellement, l'amène à se cadencer, tout en lui offrant une position de travail plus confortable. En outre, la gaine évite que le brin ne blesse le cheval ou le cavalier.

[0010] Selon des aspects avantageux mais non obligatoires de l'invention, un tel enrênement peut incorporer une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- le premier point de passage comprend un anneau monté sur une selle ou un surfaix.
- Le deuxième point de passage comprend un anneau, monté sur une ventrière, au voisinage du ventre du cheval.
- Le deuxième point de passage est dans un plan situé à une altitude inférieure à celle du plan de la sangle élastique.
- Le premier point de passage est situé dans un plan à une altitude supérieure à celle des plans du deuxième point de passage et de la sangle.
- Le brin coulisse dans la gaine.
- Le brin est de longueur réglable.
- Une extrémité du brin est fixée au mors, ce dernier formant une première pièce d'harnachement.
- Une extrémité du brin est fixée à la têtière, cette dernière formant une première pièce d'harnachement.
- Une extrémité de chaque brin est fixée à la ventrière, celle-ci formant la deuxième pièce d'harnachement, située entre les antérieurs du cheval après passage dans la têtière, cette dernière formant la première pièce d'harnachement.
- Une extrémité de chaque brin passe par le mors, formant la première pièce d'harnachement, et est fixée à une rêne.
- La longueur de la sangle est réglable.
- La sangle est réalisée en matériau élastique sur toute sa longueur qui est comprise entre 20 et 50 cm, pour une largeur comprise entre 1 et 5 cm.
- Parmi les deux points de passage, un premier point est situé dans un premier plan horizontal situé au dessus d'un deuxième plan horizontal passant par la sangl, lui-même situé au dessus d'un troisième plan horizontal dans lequel est situé le deuxième point de passage, alors que la gaine s'étend globalement entre les premier et troisième plans horizontaux.
- La gaine est accrochée sur une selle.

[0011] L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la

lecture de la description qui va suivre d'un enrênement réalisé conformément à six modes de réalisation de l'invention, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- les figures 1 à 6 sont des vues de côté d'un cheval, partiellement représenté, la main d'un cavalier étant schématiquement illustré, le cheval étant équipé de six modes de réalisation d'un enrênement conforme à l'invention et
- la figure 7 représente un cheval de côté, à la même échelle, équipé d'un septième mode de réalisation d'un enrênement conforme à l'invention, similaire à celui de la figure 3 et appliqué lorsque le cheval est pourvu d'un surfaix et dirigé à l'aide d'une longe. La figure 1 représente la partie antérieure d'un cheval 1, c'est-à-dire la tête 2, l'encolure 3, le poitrail 4, les antérieurs 5, c'est-à-dire les pattes avant, et une partie 6 du dos sur laquelle est fixée une selle 7. La selle est maintenue en place sur le dos 6 du cheval 1 par au moins une sangle réglable, dénommée ventrière 8.

[0012] La tête 2 du cheval 1 est pourvue d'une première pièce d'harnachement qui permet, au cavalier ou au meneur, de diriger le cheval en orientant la tête 2 de ce dernier dans la direction désirée. Cette première pièce d'harnachement comprend un ensemble de sangles, ou têtère 9, permettant le maintien en position d'un mors 10 inséré dans la bouche 11 de l'animal. Les extrémités du mors 10 comprennent, chacune, un anneau 12 dans lequel, comme illustré à la figure 1, passent les deux rênes 13 permettant de diriger le cheval lorsqu'il est monté par un cavalier.

[0013] Ici, le cavalier est schématiquement représenté par une main 14, pour faciliter la lecture. Le cheval étant vu de profil, une seule rêne 13 est visible. Comme illustré à la figure 7, une longe 15 est, en variante, fixée dans les anneaux 12 du mors 10, à la place des rênes 13, lorsque le cheval est attelé ou mené à pied.

[0014] Une sangle 16, comportant au moins une zone élastique est positionnée au niveau du poitrail 4 du cheval 1. Avantagement, la sangle 16 est réalisée en un matériau élastique sur toute sa longueur. Cette sangle 16 a une longueur comprise entre 20 cm et 50 cm pour une largeur comprise entre 1 cm et 5 cm. La longueur de la sangle 16 est, dans un mode de réalisation non illustré, réglable. La sangle 16 est positionnée afin de couvrir une zone du poitrail 4 du cheval 1 située au voisinage du haut des épaules et de la base de l'encolure.

[0015] Les extrémités de la sangle 16 sont équipées, chacune, d'un anneau 17 dans lequel est passée et fixée, soit via un noeud soit via un mousqueton, une extrémité d'un brin 18. Ce brin 18 est une lanière, une cordelette ou une drisse, réalisé en un matériau habituellement utilisé dans l'équitation. Avantagement le brin 18 est réalisé en cuir ou en textile synthétique. La longueur de chaque brin 18 est réglable par des moyens connus en

soi, par exemple par un tendeur, une boucle ou un ressort.

[0016] Chaque brin 18 est adapté pour coopérer avec une première pièce d'harnachement équipant la tête 2 du cheval 1. Chaque brin 18 passe auparavant par au moins deux points de passage P1, P2 situés sur une deuxième pièce d'harnachement qui est fixée sur le corps du cheval. En l'espèce, cette seconde pièce d'harnachement est positionnée sur l'animal, en amont des antérieurs 5. Il s'agit de la ventrière 8 et/ou d'une pièce d'harnachement maintenue sur le cheval par la ventrière, par exemple la selle 7 ou le surfaix 19. En d'autres termes, les brins 18 de la sangle 16 passent par une pièce d'harnachement formant un point d'appui fixe par rapport aux mouvements de la tête 2 du cheval. Avantagement, comme représenté aux différentes figures 1 à 7, chaque brin 18 passe, par exemple, dans la boucle d'un mousqueton fixé en partie haute, au voisinage du dos du cheval. Aux figures 1 à 5, le mousqueton est schématiquement représenté fixé sur le haut de la selle 7, à proximité du garrot du cheval. En variante, il est fixé au pommeau de la selle ou en partie haute du surfaix.

[0017] En pratique, les points P1 et P2 sont réalisés par des poulies montées, respectivement, sur la selle 7 et sur la ventrière 8.

[0018] Dans le mode de réalisation illustré à la figure 7, lorsque le cheval est mené à la longe 15, le mousqueton est fixé sur une boucle 20 du surfaix 19 équipant le cheval. Ainsi, le premier point de passage P1 est, aux figures 1 à 7, représenté par la boucle d'un mousqueton situé au plus près du dos 6 du cheval.

[0019] Chaque brin 18 passe ensuite par un deuxième point de passage P2 situé sur une pièce d'harnachement. Ce second point de passage P2 est, avantagement fixé sur la deuxième pièce d'harnachement, mais en partie basse par rapport au premier point de passage P1. En l'espèce, le brin 18 passe dans la boucle d'un mousqueton qui définit le deuxième point de passage P2. Ce mousqueton est fixé sur la ventrière 8, par une sangle, à proximité du ventre 21 du cheval 1. Ainsi le point de passage P2 est dans un plan horizontal A situé à une altitude ou hauteur inférieure à celle du plan horizontal B dans lequel est positionnée, sur le cheval, la sangle élastique 16, tandis que le premier point de passage P1 est dans un plan horizontal C situé à une altitude ou hauteur supérieure à celle du plan B de la sangle élastique.

[0020] Le plan A du deuxième point de passage P2 est ainsi à une altitude inférieure à celle du plan C du premier point de passage. La sangle 16 et les points de passage P1, P2 définissent les sommets d'un triangle, vertical, passant par les plans A, B, C.

[0021] Chaque brin 18 est ensuite dirigé vers la tête 1 du cheval. En d'autres termes, chaque brin 18, entre la sangle 16 et la tête 2 du cheval, suit une trajectoire globalement triangulaire. Une telle configuration permet d'obtenir un effet de traction constant et régulier sur la sangle 16 puisqu'on réalise, entre la sangle 16 et la tête 2 du cheval, un renvoi de type poulie au niveau des points

P1 et P2.

[0022] Entre les deux points de passage P1, P2 situés sur l'harnachement du cheval, c'est-à-dire entre le point de passage P1 dit haut, et le point de passage P2 dit bas, chaque brin 18, afin de protéger le cheval 1 et/ou le cavalier de tout frottement, est inséré dans une gaine 22. La gaine 22 est montée, avantageusement de manière amovible, sur la poulie constitutive du point P1. La gaine 22 est donc accrochée, via la poulie du point P1, à la selle 7. Les dimensions et la forme de cette gaine 22, avantageusement réalisée en cuir, sont adaptées pour assurer, d'une part, un coulisement aisé du brin 18 dans la gaine 22 et, d'autre part, éviter de blesser l'animal ou le cavalier.

[0023] La gaine 22 s'étend globalement entre les plans A et C, avec une orientation sensiblement verticale.

[0024] Sur la figure 1, la gaine recouvre le brin 18 sur sensiblement toute sa longueur comprise entre les points P1 et P2. En variante, la gaine peut être limitée en longueur pour ne recouvrir le brin 18 que sur une partie de cette longueur, par exemple seulement entre les plans B et C, en laissant à l'air libre le brin 18 entre les plans A et B.

[0025] Dans un mode de réalisation non illustré, la gaine 22 est montée sur ou intégrée dans la ventrière 8.

[0026] Dans un premier mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 1, l'extrémité libre de chaque brin 18, après que celui-ci soit passé par les deux points de passage P1, P2, passe dans l'anneau 12 du mors 10 et est fixée à une rêne 13. Ici, la sangle 16 est reliée à une première pièce d'harnachement, le mors 10, mais n'est pas fixée sur ce dernier. La liaison entre le mors 10 et la sangle 16 est de longueur variable, le brin 18 pouvant coulisser dans l'anneau 12. Dans cette configuration, lorsque le cavalier remonte la tête 2 du cheval, en tirant sur les rênes 13, ou lorsque ce dernier tend la tête 2 en avant, une traction orientée selon la flèche T est exercée sur les brins 18 qui, par renvoi à l'aide des points de passage P1, P2, induit un appui de la sangle 16 sur le poitrail 4 de l'animal. Cet appui est orienté selon la flèche F, donc dirigé en sens inverse de la direction de la traction T exercée sur le brin 18. Sous l'effet de cet appui F sur son poitrail 4, le cheval remonte son garrot, contracte le dos et les abdominaux, c'est-à-dire prend appui sur ses hanches et ses postérieurs, pour compenser cet appui. L'animal assimilera le fait qu'un mouvement de sa tête 2, soit volontaire soit imposé par le cavalier, s'accompagne d'un appui sur son poitrail l'incitant à modifier sa position. Par reflexe pavlovien, il y a autoéducation du cheval, en ce qui concerne sa position. Une telle configuration est utilisable avec un cavalier monté ou un cheval attelé.

[0027] Dans les modes de réalisation des figures 2 et suivantes, l'enrènement comprend également une gaine 22 analogue à celle du premier mode de réalisation.

[0028] La figure 2 illustre un second mode de réalisation de l'invention dans lequel l'extrémité de chaque brin 18, après le passage par les points de passage P1, P2,

5 passe par l'anneau 12 du mors 10 mais n'est pas fixée à une rêne 13. La fixation est effectuée, avantageusement de manière réglable, sur la ventrière 8, après un passage entre les antérieurs 5 du cheval. Les rênes 13 sont fixées, de manière connue en soi, aux anneaux 12 du mors 10. Ainsi, la traction T sur les brins 18 pour agir sur la sangle 16 et inciter le cheval à remonter le garrot s'effectue indépendamment de l'action du cavalier 14 sur les rênes 13. En d'autres termes, lorsque le cheval 1 relève la tête 2, avance celle-ci ou que le cavalier relève la tête de l'animal par action sur les rênes, il y a, automatiquement et de manière prédéfinie, une action F sur la sangle élastique 16.

[0029] Avec une telle configuration, la force exercée par les brins 18 sur la sangle élastique 16, et donc indirectement sur le mors 10, en réponse au mouvement du cheval 1, est préétablie. En fonction de la longueur L du brin 18 situé entre le mors 10 et la ventrière 8, on peut déterminer un seuil du mouvement de la tête du cheval à partir duquel il y a une action F sur la sangle élastique 16. Un tel mode de réalisation est utilisable soit avec des rênes 13 soit avec une longe 15. Ce montage nécessite un réglage précis de la longueur L des brins 18 s'étendant entre le mors 10 et les antérieurs 5 afin d'éviter que, lors du déplacement du cheval, celui-ci entrave ses antérieurs 5 dans le brin 18.

[0030] Cette configuration est adaptée à des chevaux ou des cavaliers non habitués à l'enrènement, voire avec des chevaux dits difficiles.

[0031] Dans un mode de réalisation illustré à la figure 3, les extrémités des brins 18 de la sangle élastique 16 sont fixées aux anneaux 12 du mors 10.

[0032] Comme pour le mode de réalisation illustré à la figure 2, l'appui F de la sangle élastique 6 sur le poitrail 4 de l'animal est indépendant de l'action du cavalier 14 sur les rênes 13 ou du meneur sur la longe 15. La longueur des brins 18 étant réglable, on définit comme précédemment un seuil d'action de la sangle élastique 16 sur l'animal. Un tel montage est particulièrement destiné, comme précédemment, à un usage par des cavaliers peu expérimentés et/ou avec un cheval non habitué à un tel enrènement.

[0033] Dans le mode de réalisation de la figure 4, chaque brin 18 de la sangle élastique 16, avant de passer par les anneaux 12 du mors 10 et d'être relié, en passant entre les antérieurs 5, à la ventrière 8, passe par un anneau 23 fixé au niveau d'une sangle située en partie haute de la tête de l'animal, sur une sangle 24 de la partie du harnachement dite têtère 9. Dans ce cas, la première pièce d'harnachement à laquelle est reliée la sangle élastique comprend le mors 10 et la sangle 24. La liaison est ici aussi mobile, le brin 18 coulisant librement dans les anneaux 12 et 23 équipant respectivement ces pièces d'harnachement. Un tel montage, utilisable avec la longe 15 ou lorsque le cheval est monté, a une action sur toute la tête 2 de l'animal et non uniquement au niveau de sa bouche 11. Les mouvements sont ainsi contrés avec une amplitude plus importante et une traction T exercée sur

la sangle plus forte, donc un appui F sur le poitrail 4 plus important que dans les configurations illustrées aux figures 1 à 3, tout en exerçant un effort moindre sur la bouche 11 de l'animal.

[0034] La figure 5 illustre un autre mode de réalisation où les brins 18, après passage dans les anneaux 23 de la sangle 24 de la têtière 9, sont fixés directement sur les anneaux 12 du mors 10. Un tel montage permet, comme à la figure 4, une traction T importante sur la sangle élastique 16 qui est induite directement par le cheval tout en limitant le risque de chute lié au passage du brin 18 entre les antérieurs 5. La fixation sur le mors 10 génère, si le cheval a un mouvement de tête rapide, une forte pression sur la bouche de l'animal. Un tel montage est destiné à tout type de chevaux, y compris des chevaux difficiles et/ou nécessitant une correction importante de leur position.

[0035] La figure 6 illustre une autre variante du montage représenté à la figure 5 où l'extrémité des brins 18, après leur passage dans la sangle 24 de la têtière 9 et dans les anneaux 12 du mors 10, est tenue, par exemple de manière réglable, par le cavalier, comme une rêne 13. Ce montage n'est pas utilisable avec une longe mais simplement en configuration monté. Il est destiné à des cavaliers expérimentés dont le cheval a besoin d'une correction évolutive de sa position.

[0036] La figure 7 illustre un mode de réalisation où l'animal n'est pas dirigé par un cavalier mais à la longe 15. Dans ce cas, la selle ne fait pas partie du harnachement mais est remplacée par un surfaix 19 fixé sur le dos 6 du cheval, de manière analogue à une selle 7 maintenue par une ventrière 8. Ici, la figure 7 illustre une variante du montage représenté à la figure 3. Les points haut P1 et bas P2 de passage des brins sont définis par des boucles respectivement 20, 25 du surfaix 9. La gaine 22 est la même que celle utilisée pour les autres montages.

[0037] Seuls les montages illustrés aux figures 2 à 5 peuvent être adaptés sur un surfaix utilisé pour le travail à la longe.

[0038] Cet enrênement s'utilise dans toutes les disciplines d'équitation et permet, en particulier, d'obtenir une cadence régulière avec des foulées amples et de faciliter la position du cheval lors des sauts d'obstacles.

[0039] Cet enrênement est utilisé aussi en dressage pour inciter le cheval à se mettre en position, en douceur et par apprentissage en alternant les effets sur l'enrênement.

[0040] Le travail à la longe avec un tel dispositif s'effectue soit longitudinalement soit latéralement.

[0041] Cet enrênement est, pour un même cheval, aisé à moduler et à adapter aux corrections à réaliser. De plus, selon l'expérience du cavalier, il s'agit d'automatiser la correction, puisque c'est le cheval lui-même qui agit sur l'enrênement.

Revendications

1. Enrênement pour un cheval, comprenant une sangle (16) adaptée pour être positionnée sur le poitrail (4) d'un cheval (1), chaque extrémité de la sangle étant reliée à une première pièce (10, 24) d'harnachement située sur la tête (2) du cheval par un brin (18) qui passe par au moins deux points de passage (P1, P2) situés sur une deuxième pièce (8, 19, 7) d'harnachement fixée sur le corps de l'animal, **caractérisé en ce que** la sangle (16) est pourvue d'au moins une zone élastique et **en ce qu'**entre les premier (P1) et deuxième (P2) points de passage, le brin (18) passe dans une gaine (22).
2. Enrênement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le premier point de passage (P1) comprend un anneau (20), monté sur une selle (7) ou un surfaix (19).
3. Enrênement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le deuxième point de passage (P2) comprend un anneau, monté sur une ventrière (8), au voisinage du ventre (21) du cheval (1).
4. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le deuxième point de passage (P2) est dans un plan (A) situé à une altitude inférieure à celle du plan (B) de la sangle élastique (16).
5. Enrênement selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le premier point de passage (P1) est situé dans un plan (C) à une altitude supérieure à celle des plans (A, B) du deuxième point de passage (P2) et de la sangle (16).
6. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le brin (18) coulisse dans la gaine (22).
7. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le brin (18) est de longueur réglable.
8. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**une extrémité du brin (18) est fixée au mors (10), ce dernier formant une première pièce d'harnachement.
9. Enrênement selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce qu'**une extrémité du brin (18) est fixée à la têtière (9), cette dernière formant une première pièce d'harnachement.
10. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**une extrémité de chaque brin (18) est fixée à une ventrière (8), celle-ci

formant la deuxième pièce d'harnachement, située entre les antérieurs (5) du cheval (1) après passage dans la têtière (9), cette dernière formant la première pièce d'harnachement.

5

11. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**une extrémité de chaque brin (18) passe par le mors (10), formant la première pièce d'harnachement, et est fixée à une rêne (13).

10

12. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la longueur de la sangle (16) est réglable.

15

13. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la sangle (16) est réalisée en matériau élastique sur toute sa longueur qui est comprise entre 20 et 50 cm, pour une largeur comprise entre 1 et 5 cm.

20

14. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que**, parmi les deux points de passage, un premier point (P1) est situé dans un premier plan horizontal (C) situé au dessus d'un deuxième plan horizontal (B) passant par la sangle (16), lui-même situé au dessus d'un troisième plan horizontal (A) dans lequel est situé le deuxième point de passage (P2) et **en ce que** la gaine (22) s'étend globalement entre les premier et troisième plans horizontaux.

25

30

15. Enrênement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la gaine (22) est accrochée sur une selle (7).

35

40

45

50

55

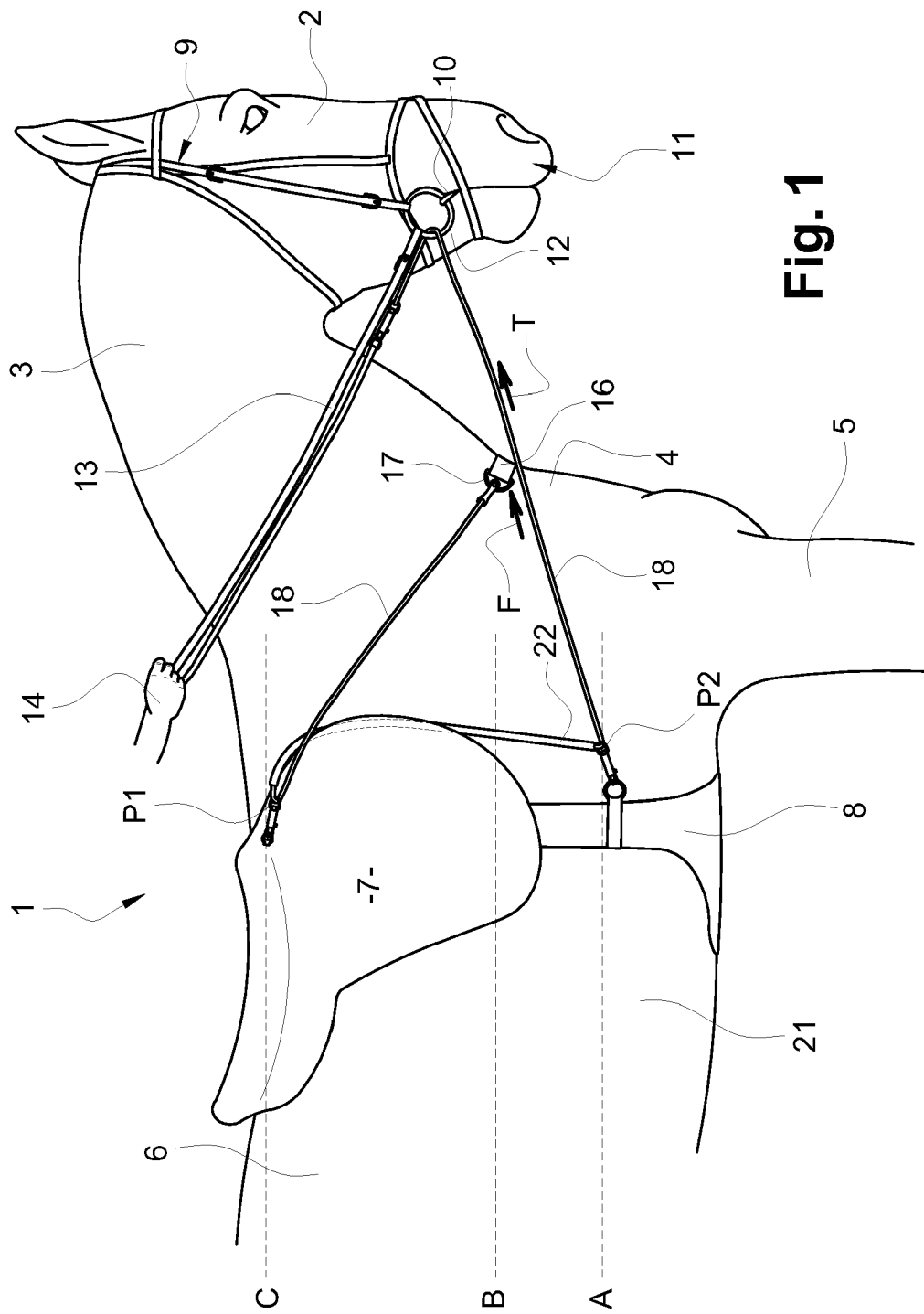
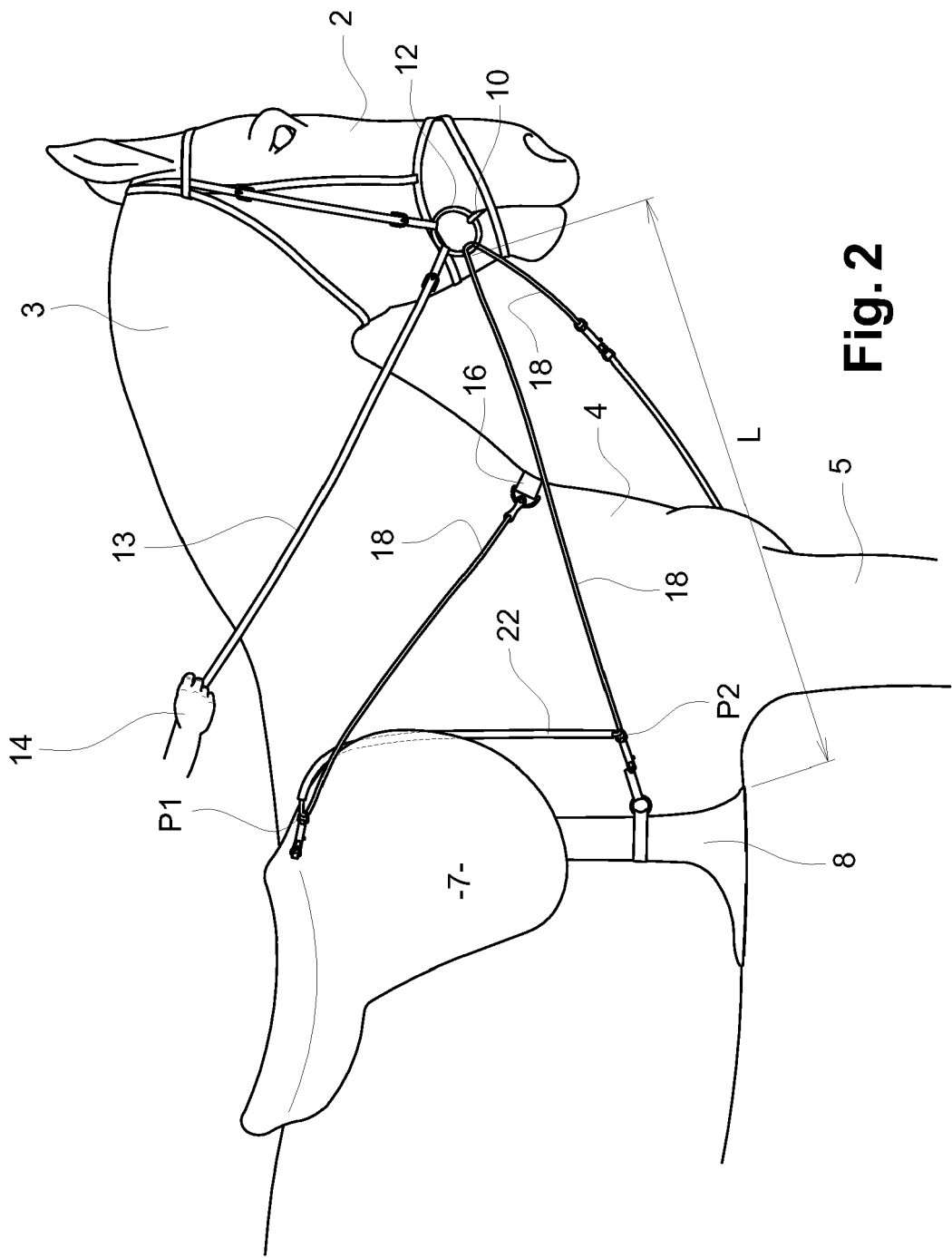
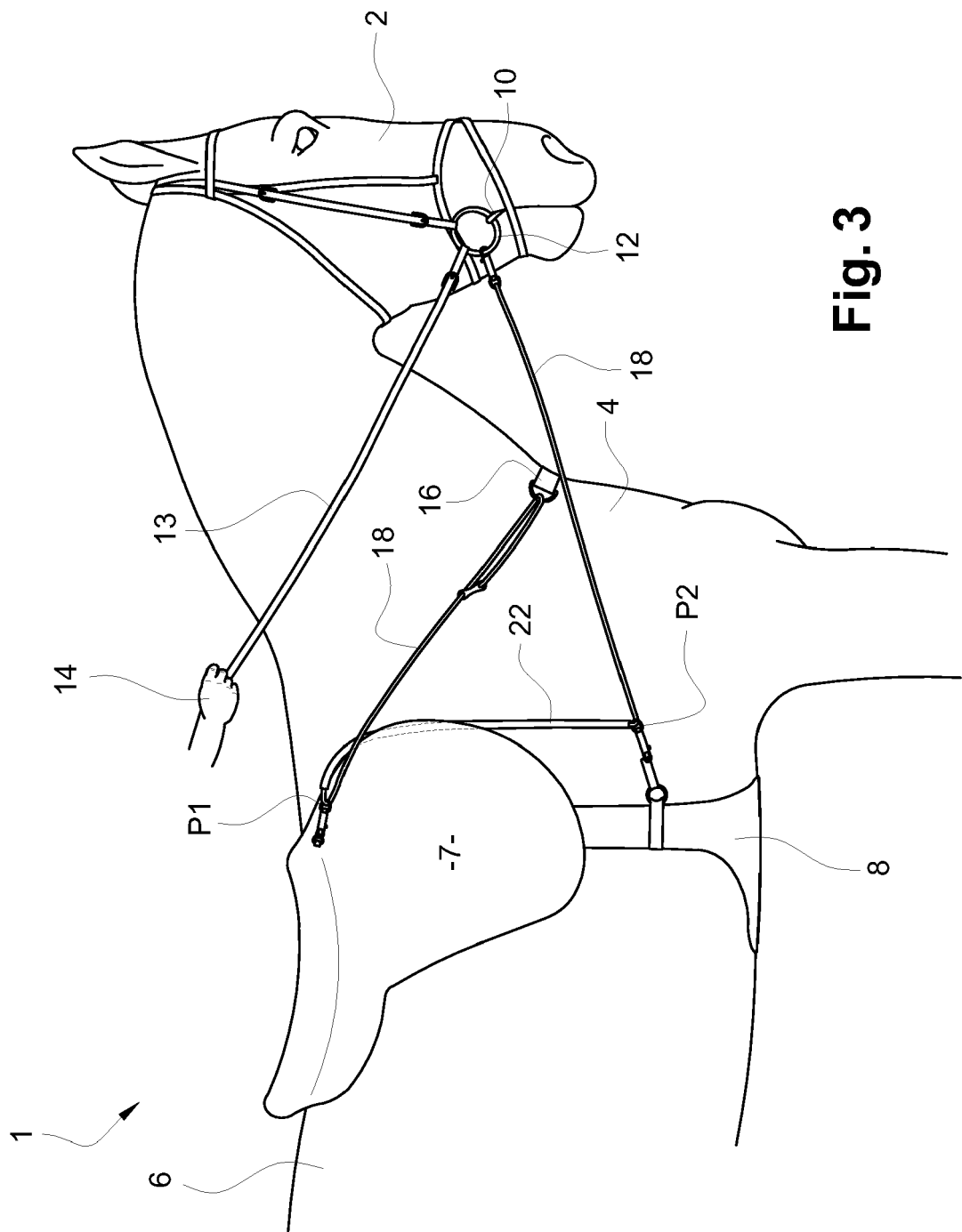


Fig. 1





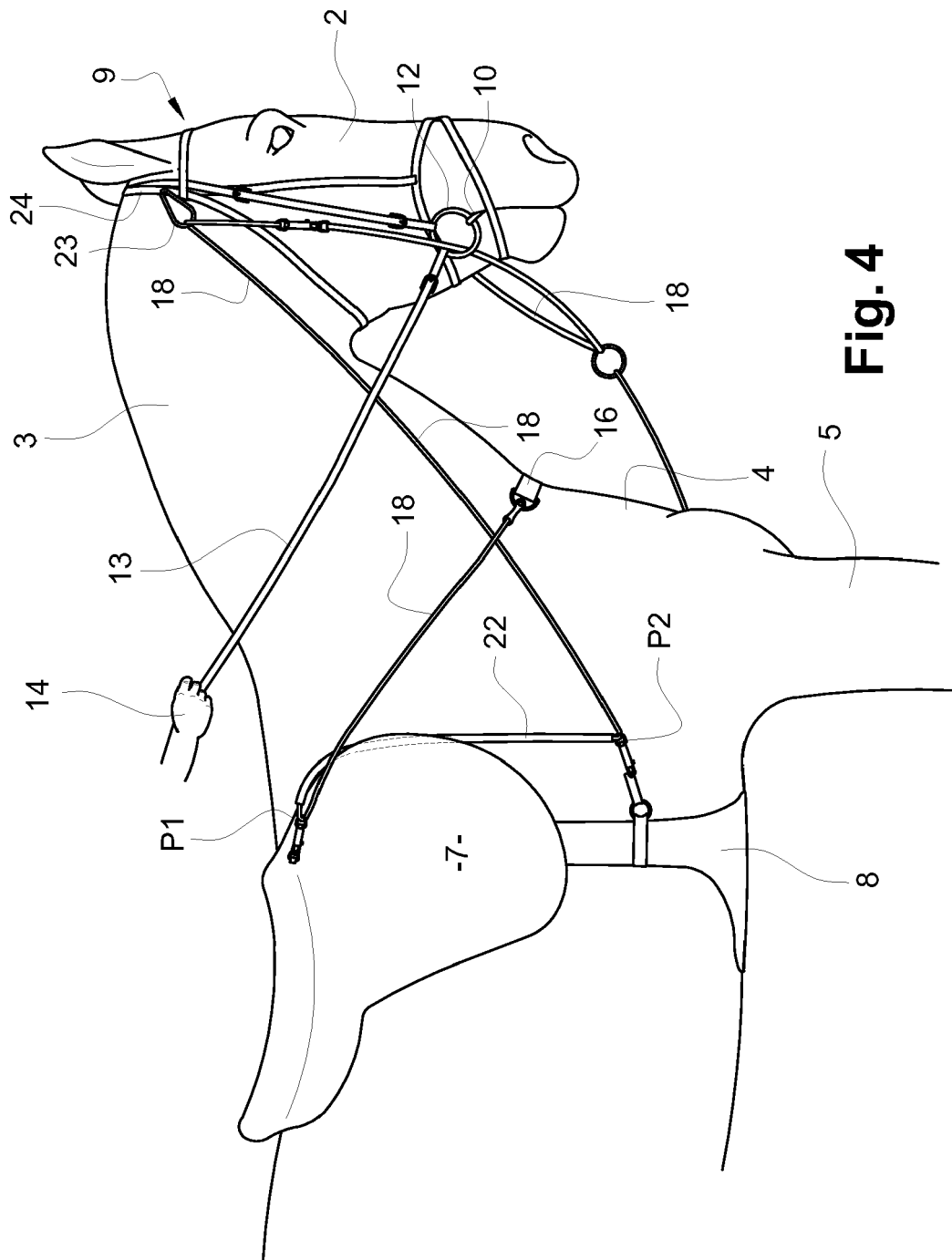


Fig. 4

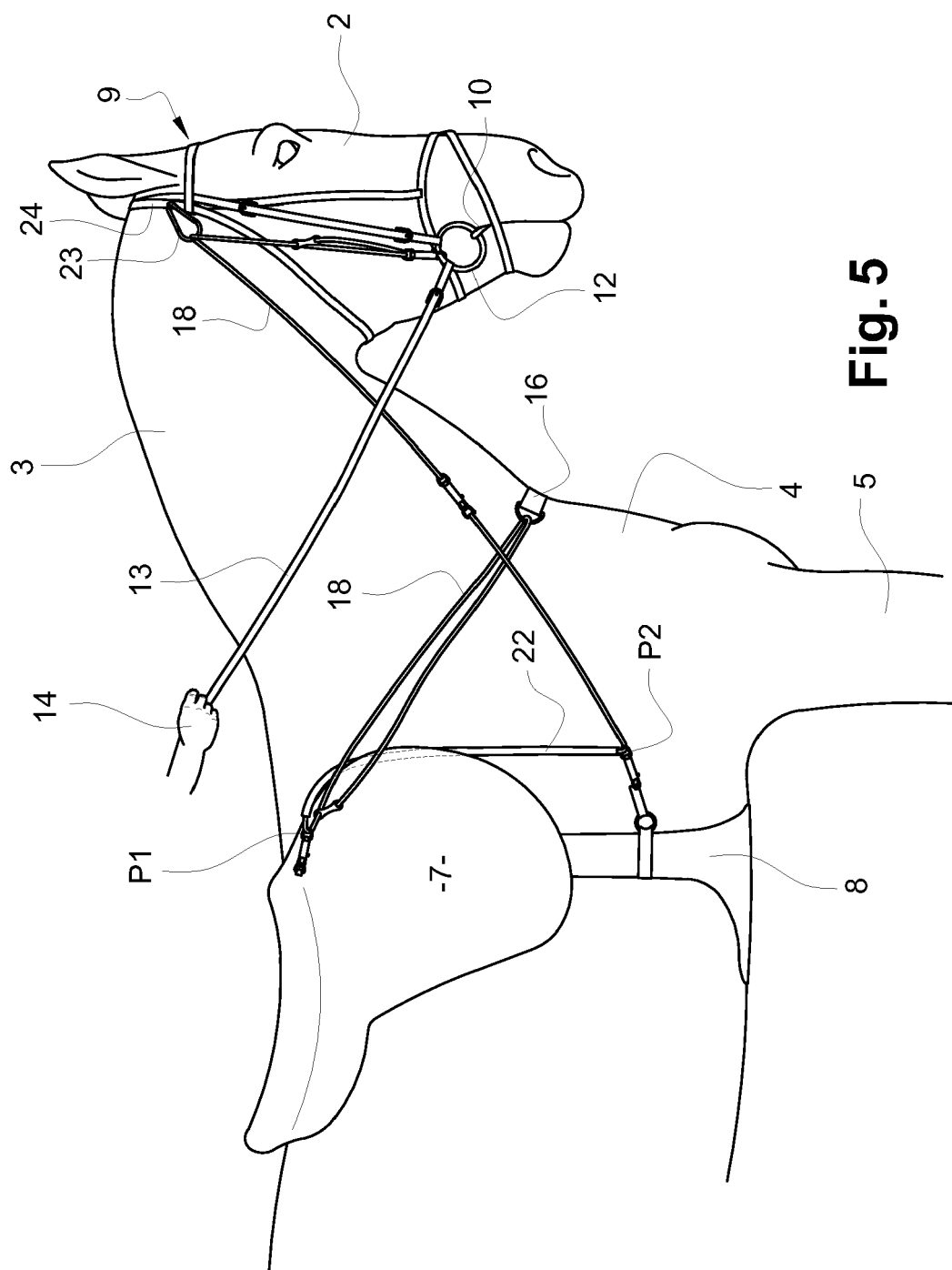


Fig. 5

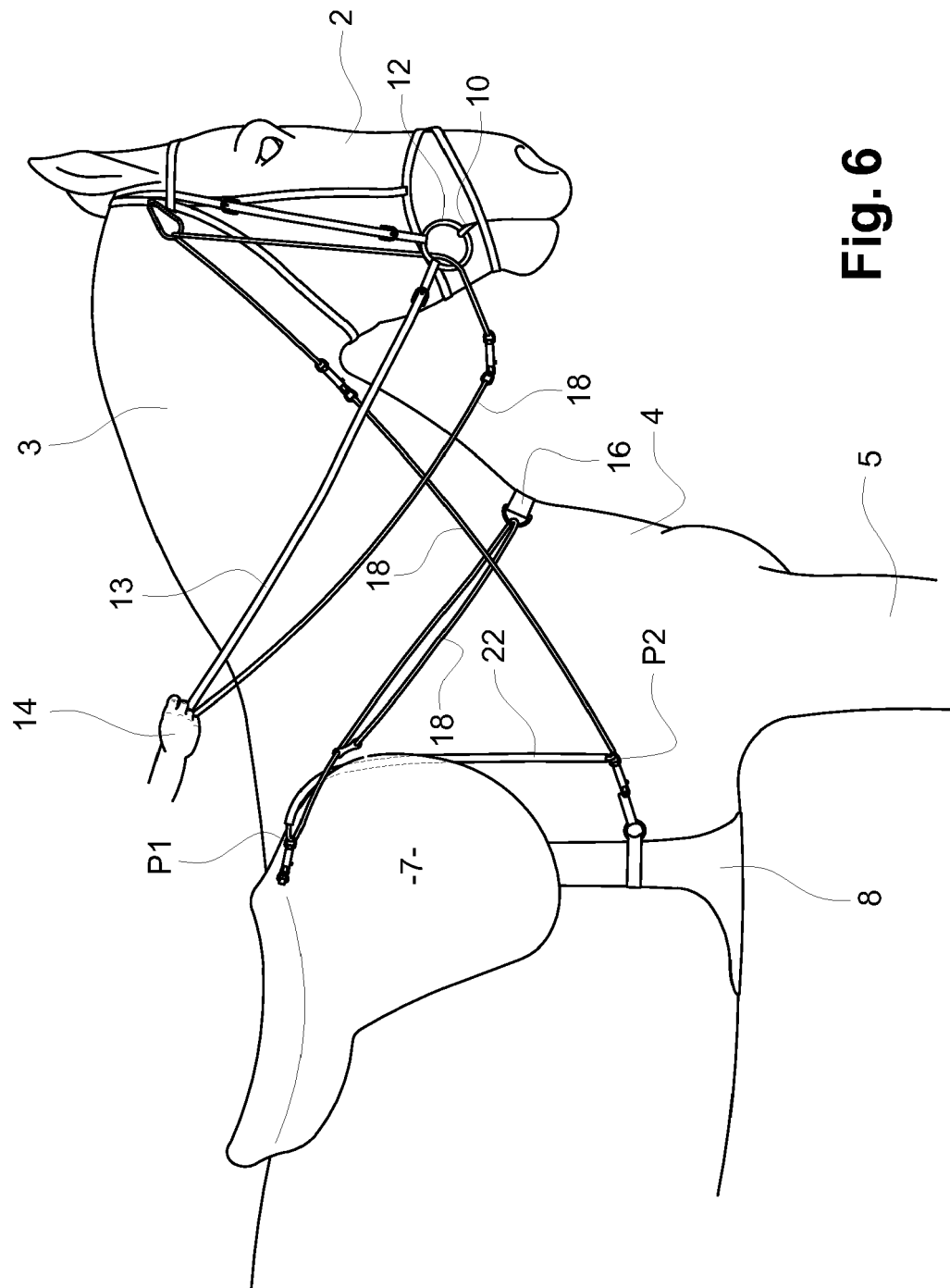
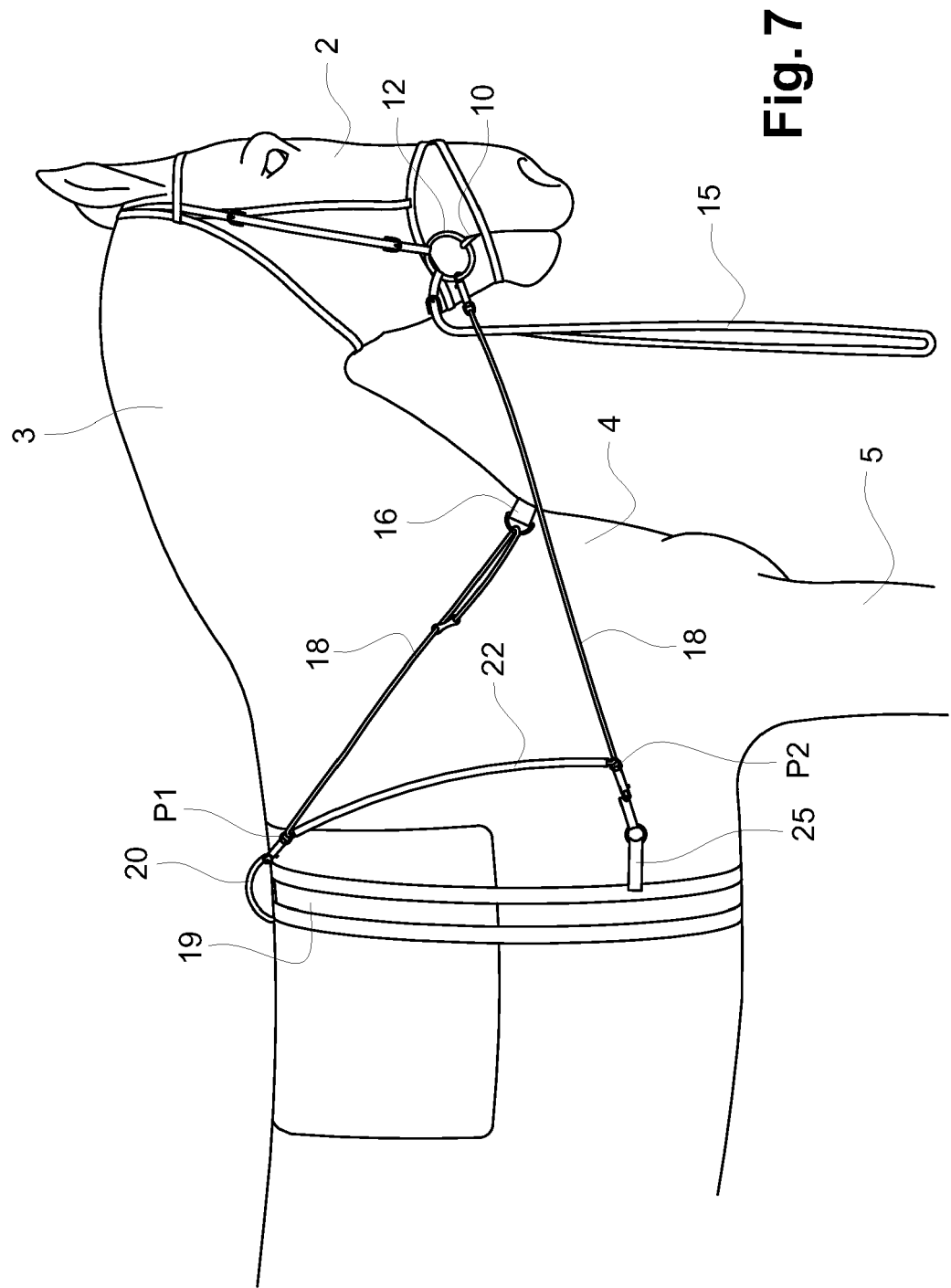


Fig. 6





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 17 3215

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A,D	FR 2 709 301 A1 (RAFFIT MICHEL [FR]) 3 mars 1995 (1995-03-03) * page 4 - page 8; figures 2,3 * -----	1	INV. B68B1/04
A	FR 2 778 906 A1 (MORALI LAURENT [FR]) 26 novembre 1999 (1999-11-26) * page 3 - page 4; figures 1,2 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B68B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 24 septembre 2012	Examineur Moeremans, Benoit
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 17 3215

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-09-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2709301 A1	03-03-1995	AU 672510 B2	03-10-1996
		AU 7032694 A	09-03-1995
		CA 2130726 A1	25-02-1995
		EP 0640558 A1	01-03-1995
		FR 2709301 A1	03-03-1995
		NZ 264265 A	24-02-1997
		US 5519986 A	28-05-1996
		ZA 9406441 A	31-03-1995

FR 2778906 A1	26-11-1999	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2930537 A [0004]
- EP 1764342 A [0005]
- FR 2709301 A [0006]